

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**2025 / 12^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO !**



**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 MAI 2025**

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse **tmalgrain@avocatparis.org** avant le jeudi 15 mai 2025 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail « **Candidature Trophées pro bono 2025** » suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association en haute définition (logo, photo, etc.) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

PARTIE A COMPLETER PAR LE CANDIDAT :

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

2/ Intitulé du projet auquel vous contribuez pro bono ou de l'association que vous accompagnez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :





3/ Choisissez, selon votre profil⁽¹⁾, la catégorie dans laquelle vous candidatez
(une seule catégorie possible par candidat) :

CATÉGORIE « JUNIOR » (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice à la date du 15/05/2025)

CATÉGORIE « SOLO » (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)

CATÉGORIE « EN ÉQUIPE » (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description du projet ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

B. Description de la cible du projet ou de l'association et si possible des impacts mesurables du projet (nombre de personnes impactées, etc.) :

C. Description des modalités d'engagement bénévole du candidat au sein de ce projet ou de l'association (conseils gratuits, défense pro bono, rédaction d'actes, plaidoyer, soutien logistique, autres) :

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2025, par :

1. Le Prix Junior ou Prix « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice, désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.

2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel

3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats

4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.